



ZUCHTVERBAND CH-SPORTPFERDE ZVCH
FÉDÉRATION D'ÉLEVAGE DU CHEVAL DE SPORT CH
FEDERAZIONE D'ALLEVAMENTO DEL CAVALLO DA SPORT CH



FÉDÉRATION SUISSE DU FRANCHES-MONTAGNES
SCHWEIZERISCHER FREIBERGERVERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DELLA RAZZA FRANCHES-MONTAGNES

Bundesamt für Landwirtschaft
Krisenstab Corona
Schwarzenburgstrasse 165
3003 Bern

Avenches, 22.04.2020 / MP

Déroulement des épreuves et concours d'élevage durant la pandémie COVID-19 – Demande pour les tests en terrain / concours de poulains / concours de juments

Mesdames, Messieurs,

La Fédération suisse du franchises-montagnes FSFM et la Fédération d'élevage du cheval de sport CH FECH sont des organisations d'élevage reconnues. Elles planifient les concours de poulains, les concours de juments et les tests en terrain pour les chevaux de 3 ans, selon leurs programmes d'élevage respectifs. Le moment, le déroulement et l'évaluation sont clairement définis dans ces mêmes règlements. Ces épreuves ont lieu de mars à fin-novembre.

Il s'agit de manifestations d'élevage et en aucun cas d'événements sportifs. Les résultats servent au calcul de valeurs d'élevage, à l'enregistrement d'animaux aptes à la reproduction et à l'établissement de papier d'identification. Bien entendu, elles permettent de mettre en avant l'élevage et sont plus que nécessaires pour la commercialisation. Pour une jument, la réussite d'un test en terrain est obligatoire pour l'enregistrement et l'approbation à l'élevage.

La préparation aux tests en terrain est la première phase d'apprentissage pour les chevaux de 3 ans. Les chevaux sont mis au travail, principalement à l'équitation et/ou à l'attelage et s'habituent au contact de l'homme. Cette une phase essentielle pour la sécurité du cheval adulte et de la personne qui le manipule.

Les épreuves d'élevage sont liées à l'âge de l'animal :

- Concours des poulains : dès 10 jours à 10 mois (avec la mère)
- Tests en terrain : 3 ans
- Concours de jument : principalement à 3 ans

Le test en terrain est fait dans l'année des trois ans et pas plus tard car les répercussions de l'environnement sur l'évaluation de la performance sont encore faibles. Ce qui est important et essentiel pour l'estimation des valeurs d'élevage.

La majorité de ces épreuves ont lieu en plein air ou dans de grands manèges couverts et les différents postes d'évaluations sont physiquement séparés les uns des autres. Les poulains / chevaux doivent être annoncés à l'avance et les coordonnées des propriétaires sont scrupuleusement enregistrées. Les fonctionnaires (experts et secrétaires de concours) sont mandatés et formés par leur fédération respective.

Lors de la présentation à la main et de l'épreuve d'équitation, les distances de sécurité sont évidemment respectées. Un attelage est constitué de deux personnes (l'attaleur et le groom) et cela pour une question de sécurité.

Les mesures suivantes permettent de respecter les exigences de l'ordonnance COVID-19 :

1. Toutes les épreuves d'élevage ont lieu sans public et elles pourront être rediffusées et enregistrées sur vidéo.
2. Un maximum de 3 personnes par cheval est autorisé pour la présentation, les grooms y compris.
3. Le nombre de bénévoles soutenant l'organisation et la réalisation de l'évènement est limité au strict minimum.
4. La distance entre les fonctionnaires est assurée par un marquage au sol.
5. Lors de l'identification du poulain et du contrôle d'identité des chevaux, les secrétaires de concours portent un masque de protection. Selon la situation, les distances de sécurité peuvent être réduites.
6. Les chevaux sont répartis dans la journée et passent selon un horaire fixe (10 chevaux par heure). Une fois le test terminé, ils quittent la place immédiatement.
7. Il n'y a pas de remise des prix. Les résultats seront publiés sur internet.
8. Toutes festivités, comme les cantines ou les bars, sont interdites.
9. Sur place, les règles de distanciation et d'hygiène sont clairement communiquées (panneaux).

Nos demandes sont les suivantes :

- compte tenu des mesures précédentes, pouvons-nous organiser nos épreuves d'élevage, c'est-à-dire les tests en terrain, les concours de poulains et de juments et
- à quelle date pourrons nous commencer ces épreuves ?

La réponse à notre demande aidera d'autres petites associations d'élevage chevalin en Suisse et facilitera la planification et l'organisation de leurs propres événements d'élevage.

Pour toutes questions ou compléments d'informations, les gérantes des deux fédérations d'élevage chevalin se tiennent à votre entière disposition :

Fédération d'élevage du cheval de sport CH (FECH): Anja Lüth 079 681 23 68

Fédération suisse du franches-montagnes (FSFM): Marie Pfammatter 078 212 55 44

En vous remerciant d'avance pour l'attention que vous porterez à notre demande et dans l'espoir d'une réponse rapide de votre part, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Zuchtverband CH-Sportpferde

Schweizerischer Freibergerverband

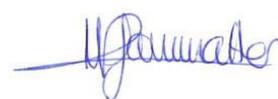


Daniel Steinmann
Präsident

Anja Lüth
Geschäftsführerin



Jean-Paul Gschwind
Präsident



Marie Pfammatter
Geschäftsführerin

Copies à :

- Damian Müller, conseiller d'Etat, Vice-président FSSE, Président du groupe parl. Cheval
- Fédération suisse des organisations d'élevage chevalin (Gerhard Ernst – Président; Salome Wägeli – Secrétaire)